



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 2 avril 2020
Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECLP-RFP-19-0835	
Titre : EC50160 – Fanion pour lieu de scrutin	
Date de clôture de la demande de prix : Le 29 avril 2020 à 14H00, heure de Gatineau	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
À l'attention de Luc Potvin	Courriel: proposition-proposal@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECLP-RFP-19-0835 datée du 17 mars 2020. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Part 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question :

En ce qui concerne l'emballage et l'empaquetage, doit-on faire les deux méthodes ou seulement une des deux? L'empaquetage dans des boîtes en carton ondulé indique que le poids doit être inférieur à 35 livres. Veuillez noter que puisque le poids de chaque fanion est de 3,18 livres, une quantité de 11 fanions par boîte serait permise afin d'assurer que chaque boîte ne pèse pas plus de 35 livres. Veuillez préciser.

Réponse :

L'emballage et l'empaquetage doivent être conformes aux spécifications dans les sections 11 et 12.

2.2 Question No. 2

Question :

Annexe A – Énoncé des travaux, Section 7. PRODUCTION : Matériau : épaisseur : 4 millimètres. Veuillez confirmer que l'épaisseur devrait être **4mil au lieu de 4 millimètres**.

Réponse :

Il y a une erreur à la Section 7 de l'Énoncé des travaux. Elle devrait lire : « L'épaisseur du polyéthylène de haute densité de couleur jaune doit être **4 mil ou 101.6 microns** ».

2.3 Question No. 3

Question :

Serait-il possible de nous faire parvenir un échantillon par la poste ou une photo réelle du devant, du dos et des côtés afin de nous puissions bien estimer le coût?

Réponse :

En raison de la situation avec COVID-19, Élections Canada prend des mesures supplémentaires pour s'assurer que les employés et nos fournisseurs bénéficient d'un environnement sécuritaire et sain. Par conséquent, et ce jusqu'à nouvel ordre, nous avons suspendu le partage d'échantillons liés à nos appels d'offres. Nous regrettons tout inconvénient que cela pourrait causer et nous espérons que vous continuerez à répondre à nos appels d'offres.

Veuillez noter que l'image dans la Section 8 représente le devant du fanion. Le derrière du fanion ne contient aucune impression.

Part 3. Modifications

3.1 Modification à l'Annexe A – Énoncé des travaux de la DP

La demande de proposition est modifiée en supprimant l'**Annexe A – Énoncé des travaux** dans son entièreté et en la remplaçant par l'**Annexe A – Énoncé des travaux** ci-jointe (révisée le 2 avril 2020).



EC50160 – Fanion pour lieu de scrutin

ANNEXE A

Énoncé des travaux

Révisé le 2 avril 2020

1. DESCRIPTION DU PRODUIT LIVRABLE : Impression d'un fanion pour l'extérieur

2. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : **EC 50160 (07/2018)**

3. TITRE : Fanion pour lieu de scrutin

4. QUANTITÉ : 49,000 fanions

5. EXCÉDENT : **Aucune quantité excédentaire ou déficitaire**

Élections Canada ne paiera pour aucun article reçu en surplus de la quantité précisée, et ne paiera pas le montant total lorsqu'il reçoit moins d'articles que ce qui était prévu. Il incombe au fournisseur de s'assurer que la bonne quantité d'articles est livrée.

6. DIMENSIONS : Produit fini : 19" de largeur x 30" de longueur

7. PRODUCTION : **Style :** Fanion en polyéthylène de couleur jaune

Matériau : - Polyéthylène de haute densité de couleur jaune
- épaisseur : 4 mil ou 101.6 microns
- Jaune PMS 108, fond perdu.

REMARQUE : Aucun substitut ne sera accepté.

Impression : - Le logo d'Élections Canada, le texte, la bordure du cercle et la flèche imprime en noir.
- La feuille d'érable dans le logo demeure jaune.
- Le numéro de référence et la date située au bas du fanion impriment en noir.
- Aucune impression au verso.

Encre : Noir

8. IMAGE :



9. COMPOSANTE :

Un fichier PDF de haute résolution sera fourni au fournisseur gagnant.

Un échantillon du fanion est disponible sur demande.

10. ÉPREUVE :

Un échantillon est requis pour approbation avant la production.

Envoyer l'échantillon à :

Élections Canada
Gestion du matériel, Direction OGR
30, rue Victoria
Gatineau (QC) K1A 0M6
Attention : Responsable du projet

11. ÉTIQUETTE DE L'EMBALLAGE : Les fanions doivent être emballés en paquet de 50 dans un emballage de papier kraft de haute qualité avec un carton au fond pour s'assurer que les fanions demeurent à plat. Identifier clairement le contenu de chaque paquet dans une police d'un minimum de 20 pts tel quel :

Étiquette sur les paquets :

<p><i>EC 50160 (07/2018)</i> <i>Fanion pour lieu de scrutin / Polling Place Pennant</i> <i>Qté/Qty – 50</i></p>
--

REMARQUE : L'étiquetage des articles livrés au Centre de distribution doit être tel qu'indiqué, sinon les articles ne seront pas acceptés.

12. EMPAQUETAGE :

Placer dans des boîtes de carton ondulé. Chaque boîte ne doit pas peser plus de 35 livres. Identifier clairement le contenu de chaque boîte dans une police d'un minimum de 20 pts tel quel :

Étiquette sur les boîtes:

EC 50160 (07/2018)
Fanion pour lieu de scrutin / Polling Place Pennant
Qté/Qty – XX paquets of 50

REMARQUE : L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué. Sinon, la livraison ne sera pas acceptée à la livraison.

13. SOUMISSION :

Votre soumission doit obligatoirement montrer le coût unitaire et doit inclure les frais des :

- plaques d'impression (au besoin)
- palettes et
- frais de transport.

**14. DATES DE LIVRAISON
OBLIGATOIRES :**

Le ou avant, mais pas plus tard que le 15 juillet 2020.

Sur approbation du responsable du projet, des livraisons partielles seront acceptées, mais la production totale doit être livrée au plus tard **le 15 juillet 2020.**

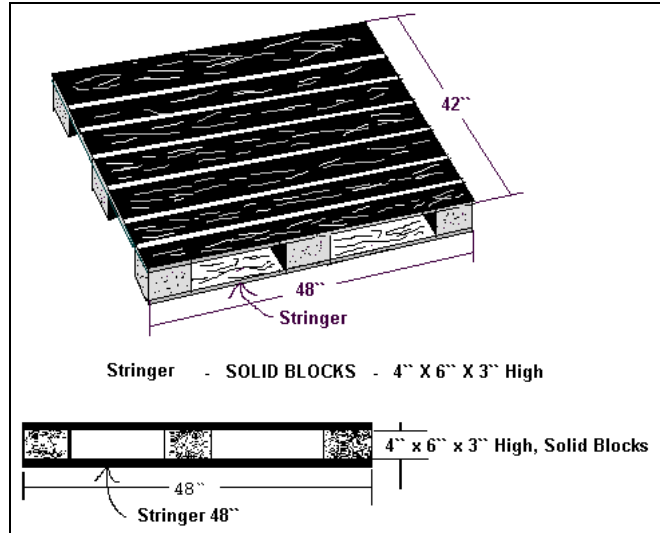
15. LIVRAISON :

Expédition sur des palettes non retournables de 48 po par 42 po. Ne pas excéder 54 po de hauteur. Le matériel doit être accessible par des appareils de manutention hydrauliques portatifs (transpalettes).

16. PALETTES :

Palettes de type Brasserie – palette à 4 entrées, 48 po de largeur, 42 po de profondeur, 3 traverses de 48 po et 3 blocs.

REMARQUE : Le matériel livré au débarcadère du Centre de distribution autrement que sur les palettes précisées **NE SERA PAS ACCEPTÉ** à la livraison.



17. HEURES DE LIVRAISON :
(Heure d'Ottawa)

de 8h à 12h (midi) / de 13h à 16h

Une notification écrite de l'arrivée d'un chargement est appréciée.
Veuillez envoyer à :

DistributionCentre-Centrededistribution@elections.ca

18. DESTINATION :

Élections Canada - Centre de Distribution
100-440 Chemin Coventry, Ottawa (ON) K1K 2Y5

19. FACTURATION :

Veillez envoyer votre facture à l'adresse suivante :

Fawn-Dell Flanagan
Gestion du matériel, OGR
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (QC) K1A 0M6

Ou par courriel :

GestionDumaterielSGF-MaterialManagementSMS@elections.ca

Il est de la responsabilité du fournisseur de fournir un numéro valide d'enregistrement de taxe pour : THV/TSG et TVQ, tel qu'applicable. Élections Canada ne validera pas les numéros d'enregistrement de taxe. Si les taxes sur les ventes sont facturées sans numéro d'enregistrement, Élections Canada ne paiera pas les taxes sur les ventes applicables.

Les factures doivent indiquer le numéro de contrat, si applicable, le numéro de référence, la date de révision et montrer toute correction apportée au détail du coût, si applicable.

**20. INFORMATIONS
ADDITIONNELLES :**

Aucun changement aux spécifications ne sera accepté à moins d'être approuvé par un Représentant d'Élections Canada.

Élections Canada doit être avisé dès que possible des coûts de toute altération. Une modification de contrat devra être établie immédiatement pour tout changement entraînant une modification des coûts.

Le fournisseur doit retourner à Élections Canada un fichier électronique contenant les composants finaux si des corrections ont été apportées à l'étape de l'épreuve avant que les factures soient approuvées pour paiement.

L'emballage et la livraison doivent être exécutés selon les directives, car le Centre de distribution pourrait refuser d'accepter la livraison.